

**La 58-ème série de réunions des assemblées des États membres
de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Genève, Confédération Helvétique
24 septembre – 2 octobre 2018**

DÉCLARATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Vos Excellences,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégations,
Chers Invités et Participants,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais féliciter nous tous, avec l'ouverture de la 58-ème série de réunions des assemblées des États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

L'Ukraine est profondément reconnaissante à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle de tous ses grands efforts et de son travail dans le secteur pour bâtir le système international de propriété intellectuelle durable et accessible, renforcer le système universel de protection de la propriété intellectuelle, garantir la coopération stable et équilibrée entre les différents pays et régions, mais aussi parce que l'OMPI est le forum mondial pour tous ses États membres qui sert à partager leurs expériences, les meilleures pratiques, les politiques et les réalisations dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Au nom de la délégation ukrainienne, permettez-moi d'exprimer ma satisfaction quant aux résultats du travail extrêmement efficace de tous les comités et groupes de travail de l'OMPI. Nous sommes reconnaissants au Secrétariat de l'OMPI et à

toutes les délégations pour leur contribution à la résolution des problèmes de propriété intellectuelle, en particulier dans l'environnement numérique.

La délégation ukrainienne est profondément convaincue que la continuation de coopération fructueuse dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets, de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et le Protocole relatif à cet Arrangement, du Traité de Singapour sur le droit des marques, des Traités Internet de l'OMPI et d'autres instruments internationaux, continuera à offrir le grand avantage pour tous les usagers du monde entier.

Il convient de préciser qu'aujourd'hui le domaine de la propriété intellectuelle est l'une des principales priorités du gouvernement ukrainien. Le Ministère du développement économique et du commerce de l'Ukraine entreprend des mesures efficaces pour développer davantage le système national de propriété intellectuelle et accroître la compétitivité de l'économie nationale fondée sur la connaissance et l'innovation. Le travail de grande envergure a été réalisé pour réformer le système d'administration publique dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui fixait comme objectif de créer une autorité nationale unique en matière de propriété intellectuelle dans un avenir très proche.

Avec un grand plaisir je voudrais mettre en relief le travail conjoint efficace et significatif sur la mise en œuvre du Programme de coopération entre le Ministère du développement économique et du commerce de l'Ukraine et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle pour 2018-2019.

Nous apprécions beaucoup le soutien et l'assistance de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle pour créer le réseau national de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISCs) en Ukraine, mettre sur place l'assistance à la réalisation en Ukraine du projet de politique de propriété

intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche, organiser les Stages d'été « l'Ukraine - l'OMPI » sur la propriété intellectuelle, ainsi qu'organiser et réaliser la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives et manifestations conjointes visant à sensibiliser l'opinion public et à renforcer son potentiel.

Un résultat important de la sensibilisation du public, des activités visant à améliorer le respect des droits de propriété intellectuelle, à faciliter l'accès à l'information sur la propriété intellectuelle pour promouvoir l'innovation et la créativité, est l'amélioration de positionnement de l'Ukraine dans le rapport de Global Innovation Index 2018 où elle se classe parmi les « bons élèves en matière d'innovation ».

Il convient également d'ajouter qu'une attention particulière a été accordée au développement de la législation nationale sur la propriété industrielle, mais aussi les droits d'auteur et les droits voisins. Dans ce contexte, je tiens à remercier l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle pour son assistance et son expertise dans l'élaboration du projet de loi sur la gestion collective de la propriété intellectuelle.

L'Ukraine a fait son choix et à partir de 2014 nous avançons progressivement vers la Communauté européenne, mais cela nous coûte très chère – c'est le prix de nos sacrifices de vies humaines résultant de l'agression de la part des pays hostiles.

Notre souhait et notre sincère volonté de l'adhésion de l'Ukraine au groupe régional des pays de l'Europe centrale et des Pays baltes sont absolument logiques et justifiés.

Nous nous adressons ouvertement à la partie hongroise, dont la délégation n'a pas encore pris sa décision définitive, avec la proposition de soutenir notre initiative.

Néanmoins, nous croyons fermement qu'avec tous les États membres notre pays fera le maximum pour contribuer à améliorer, simplifier et renforcer le système universel de protection et de respect de la propriété intellectuelle au profit et à la prospérité de toutes les nations dans le monde entier.

La délégation ukrainienne participera activement à la résolution de tous les problèmes pertinents en coopération étroite avec les autres États membres de l'OMPI.

En tant que chef de la délégation ukrainienne, je voudrais vous souhaiter, chers délégués, du travail fructueux et résultatif au cours de la cinquante-huitième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

Merci de votre attention!